

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJET
concernant la création d'une structure expérimentale de 5 places (et d'une file active de 20 enfants et adolescents) pour enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en Haute-Vienne et présentant des difficultés multiples

Séance du vendredi 4 avril 2025

Un dossier a été reçu en réponse à l'appel à projet publié le 19 novembre 2024 :

Etablissement Public National Antoine KOENIGSWARTER (EPNAK),

Après examen du dossier présenté, le classement retenu à la majorité au regard des critères fixés par le cahier des charges est le suivant :

PROMOTEURS	CLASSEMENT
EPNAK	1

Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine.

Le présent avis est publié au Recueil des actes administratifs et sur les sites Internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine.

Fait à LIMOGES, le 4 avril 2025

Les co-présidents de la Commission,

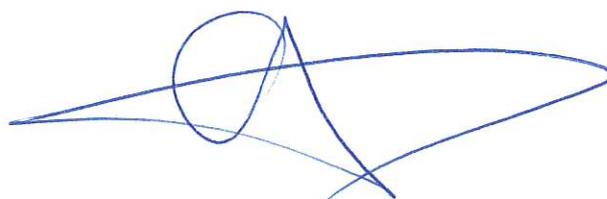
Le Directeur de la délégation départementale de la Haute-Vienne de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur de la Délégation départementale de la Haute -Vienne,
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,



Olivier THENAILLE

La Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Vienne



Gulsen YILDIRIM